



FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

LIGUE SUD PACA NATATION



NOM-PRENOM :

DOSSIER D'INSCRIPTION

FORMATION CONTINUE

BF1 – BF2 – BF3 – BF4

Tout dossier incomplet sera renvoyé

LIGUE SUD PACA NATATION

ERFAN PACA

10 rue de la République

13001 MARSEILLE

Tel : 06 13 64 27 65 (lundi – mardi et jeudi)

www.natation-paca.org

erfan@natation-paca.org

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : 8 DÉCEMBRE 2021

INFORMATIONS

DATES ET VOLUME HORAIRE

	DATES VISIO	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions
Formation Continue BF1	Mardi 14 décembre de 13 h à 15 h Mercredi 15 décembre de 10 h à 12 h	4 heures	8 décembre 2021
Formation Continue BF2	Mardi 14 décembre de 13 h à 15 h Mercredi 15 décembre de 10 h à 12 h	4 heures	8 décembre 2021
Formation Continue BF3	Mardi 14 décembre de 13 h à 15 h Mercredi 15 décembre de 10 h à 12 h Jeudi 16 décembre de 13 h à 15 h	6 heures	8 décembre 2021
Formation Continue BF4	Mardi 14 décembre de 13 h à 15 h Mercredi 15 décembre de 10 h à 12 h Jeudi 16 décembre de 13 h à 15 h Lundi 20 décembre de 10 h à 12 h Mardi 21 décembre de 10 h à 12 h	10 heures	8 décembre 2021

LIEU DE FORMATION

Tous les cours se feront en VISIO

PRE REQUIS

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Photocopie d'une carte d'identité
2. Être licencié à la Fédération Française de Natation
3. Être titulaire au minimum d'un Brevet Fédéral
4. Être titulaire du PSC 1 ou son équivalent

TARIF

	Coût Total de la formation
Formation Continue BF1	50 €
Formation Continue BF2	50 €
Formation Continue BF3	75 €
Formation Continue BF4	100 €

- Un chèque du montant de la formation est à joindre au dossier au moment de l'inscription et à renvoyer par voie postale :
ERFAN PACA – 10 rue de la République – 13001 MARSEILLE
- En cas de versement des frais de formation directement par l'AFDAS à la LIGUE PACA de NATATION, merci de nous le préciser afin que nous établissions la facture à leur nom.

OBJECTIFS

Une formation continue est obligatoire pour conserver les prérogatives d'exercice d'un Brevet Fédéral de la FFN et pouvoir postuler sur une formation d'un niveau supérieur. La stagiaire suit la formation en fonction de son niveau de diplôme.

Cette formation continue apportera les compétences en lien avec la certification du niveau de votre diplôme :

- Sauvetage et sécurité (partie assurée par les clubs)
- Connaissances pédagogiques en lien avec le niveau de votre diplôme (assurée en Visio par l'ERFAN PACA)

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE APRÈS LE 8 DÉCEMBRE 2021

FICHE RENSEIGNEMENTS

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance et département :

Sexe :

Nationalité :

Adresse :

Code Postal :

VILLE :

Tel domicile :

Tel portable :

E-mail :

CLUB :

N° licence FFN :

Adresse complète Club :

NOM et Prénom du Président du Club :

FORMATION

Vous souhaitez vous inscrire à la formation continue :

BF1

Date d'obtention initiale :

Date formation continue précédente :

BF2

Date d'obtention initiale :

Date formation continue précédente :

BF3

Date d'obtention initiale :

Date formation continue précédente :

BF4

Date d'obtention initiale :

Date formation continue précédente :

VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

Salarié :

Employeur :

Bénévole

Étudiant

Quelle formation suivez-vous ? :

Demandeur d'emploi

Inscrit depuis le :

Autre (précisez)

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé :

SITUATION PARTICULIÈRE :

Si vous avez des difficultés identifiées (dyslexie, dyscalculie...) un aménagement de temps pourra vous être proposé. Un dossier doit être demandé à l'ERFAN et constitué 1 mois avant l'entrée en formation.

Problème(s)rencontré(s) :

Personne en situation de handicap :

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par les FF handisport ou de sport adapté désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée. Des informations complémentaires sont à votre disposition sur notre site.

PROJET PROFESSIONNEL

➤ Quelles compétences aimeriez-vous développer ?

➤ Qu'attendez-vous de la formation ?

➤ Pourquoi venez-vous en formation ?

Fait à

, le

FICHE FINANCEMENT

FINANCEMENT EMPLOYEUR

Je soussigné(e) NOM, Prénom, qualité :

Représentant la structure :

Adresse complète :

Téléphone :

E-mail :

Déclare prendre en charge les frais pédagogiques relatifs à la Formation Continue :
(merci de préciser le BF) du stagiaire :
.....

Les frais de formation devront être facturés à (Nom et Adresse) :

Fait à : , le

Signature du responsable

Cachet de la structure ou entreprise

FINANCEMENT OPCO

Je déclare avoir demandé une prise en charge financière par un OPCO :

NOM de l'OPCO + Adresse complète, code postal, Ville :

Le (joindre justificatif) :

Fait à : , le

Signature du responsable

Cachet de la structure ou entreprise

FINANCEMENT PERSONNEL

Je soussigné(e), NOM et Prénom :

déclare prendre à ma charge les frais pédagogiques

Fait à : , le

Merci de joindre votre règlement avec votre dossier d'inscription.

ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Je soussigné(e) : (Nom et prénom)

m'engage :

- À suivre l'ensemble du programme de la formation Continue BF..... (précisez) avec assiduité
- En cas de difficultés majeures, je m'engage à prendre contact avec le coordonnateur de l'ERFAN PACA afin de trouver une solution avant décision d'abandon de la formation
- A suivre le règlement intérieur de l'ERFAN PACA

Date :

SIGNATURE



Conditions Générale de Vente ERFAN PACA

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN PACA. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN PACA. Les CGV s'appliquent dans le cadre de la formation professionnelle et fédérale.

2. Les inscriptions

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet. L'inscription est définitive après versement individuel ou le justificatif de prise en charge de l'employeur.

Dès réception du dossier complet et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire selon les prérequis du diplôme, une convention ou contrat de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention ou contrat est adressé par l'ERFAN PACA au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Responsabilité

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du Règlement Intérieur.

Il appartient au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

4. Tarif et modalités de paiement

Les coûts sont indiqués sur la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxe, l'ERFAN PACA, rattachée à une association type loi 1901, n'est pas assujettie à la TVA, par application de l'article 261 du Code Général des Impôts.

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur la convention et/ou le contrat de formation. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transport et de restauration restent à la charge du stagiaire.

5. Facturation et condition de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande du stagiaire ou de la structure. Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

➤ Formations financées à titre individuel ou par l'employeur

Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

➤ Formations prises en charge par un OPCO

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription

- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN PACA dans les meilleurs délais

- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'ERFAN PACA, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé et l'ERFAN PACA s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émergents, facture acquittée, etc...).

L'ERFAN PACA se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.



10 rue de la République – 13002 MARSEILLE @ : erfan@natation-paca.org - www.natation-paca.org



Nouveau Monde de la Natation



www.natation-paca.org



6. Convocation et attestation de présence

Une convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée par mail au stagiaire. L'ERFAN PACA ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement est adressée au stagiaire au terme de la formation.

7. Annulation/Abandon de la formation

➤ à l'initiative de l'ERFAN PACA

L'ERFAN PACA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN PACA s'engage à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques versés pour la formation sauf report de l'inscription à une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

➤ à l'initiative de la structure ou du stagiaire

Toute annulation ou abandon doit être signalée auprès de l'ERFAN PACA par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif valable.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif valable, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

8. Propriétés intellectuelles

L'ERFAN PACA est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quels qu'en soit la forme (papier, numérique...), utilisés dans le cadre des formations, appartient à titre exclusif à l'ERFAN PACA.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et plus généralement toute exploitation non expressément autorisée par l'ERFAN PACA est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

9. Confidentialité

L'ERFAN PACA et les parties (clients, stagiaires et formateurs) s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et nature, auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat ou de la convention de formation.

10. Informatique et libertés

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de pouvoir les informer des offres de service de l'ERFAN PACA. Ces données pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN PACA.



10 rue de la République – 13002 MARSEILLE @ : erfan@natation-paca.org - www.natation-paca.org



Nouveau Monde de la Natation



www.natation-paca.org

www.natation-paca.org



11. Différents éventuels

En cas de contestation ou de différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés devant le Tribunal compétent (article 42 et suivant du Code de procédure civile).

Date :

Nom et prénom du stagiaire :

Lu et accepte les conditions générales de vente

Signature :



10 rue de la République – 13002 MARSEILLE @ : erfan@natation-paca.org - www.natation-paca.org



Natation Mondiale de la Méditerranée



www.natation-paca.org

www.natation-paca.org

FICHE ADMINISTRATIVE

Pièces obligatoires pour le dossier d'inscription

- Les pages 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du dossier d'inscription complétées
- Photocopie de la carte d'identité
- 1 photo (si possible)
- Copie de la licence FFN de la saison en cours
- Copie du PSC1 à minima à jour de ses révisions
- Copie du diplôme BF en rapport avec la formation continue demandée (et éventuellement de la dernière formation continue)
- Un chèque de règlement de la formation à l'ordre de Ligue Régionale PACA Natation (ou avis de virement à erfan@natation-paca.org)
- Conditions Générales de Ventes datées et signées

Dossier à renvoyer à :

LIGUE PACA NATATION – ERFAN PACA : 10 rue de la République – 13001 MARSEILLE

Et par mail à : erfan@natation-paca.org

Tout dossier d'inscription incomplet et sans règlement ne sera pas pris en compte

DOSSIER A RENVOYER AVANT LE 8 DÉCEMBRE 2021